

**AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN  
VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC –  
THÉÂTRE DE VERDURE – ESPACE LOUIS CHANEL**

*La ville de Valserhône a reçu une candidature spontanée pour l'exploitation économique de l'espace Louis Chanel – Théâtre de Verdure dans le cadre d'un évènement « Apérhone ».*

**Clôture de l'appel à candidature :** le 19 mai 2022 à 16h00

*NB : Jusqu'à 16H en cas de dépôt sur place. En cas d'envoi postal, la date de réception fait foi et non le cachet de la poste.*

**1. Dénomination et adresse de la collectivité :**

Ville de Valserhône  
34 Rue de la République  
Bellegarde-sur-Valserine  
01200 VALSERHÔNE Cedex

**2. Service en charge de l'appel à candidature :**

Service de la commande publique

**3. Cadre juridique :**

Afin de satisfaire aux dispositions des articles L. 2122-1 et L. 2122-1-4 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP) et d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de la Ville de Valserhône pour l'exercice d'activités économiques, celle-ci procède à une publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation temporaire du domaine public en application des articles du CGPPP cités ci-dessus. L'occupation est temporaire, précaire et révocable. Elle n'est pas constitutive de droits réels.

L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une convention en vue de l'exploitation économique de l'espace Louis Chanel dans le cadre de l'évènement Apérhone.

**4. Objet de l'appel à candidature et mise en concurrence :**

**Lieux de l'utilisation :** une partie de l'espace Louis Chanel – Théâtre de Verdure, conformément au plan annexé.

**Nature de l'activité proposée :** véhicule de commerce de détail/ débit de boisson.

**Biens annexe :** Une terrasse de 150 m2 peut être installée.

**Durée de l'occupation :** du jeudi 26 mai 2022 au jeudi 29 septembre 2022

**Caractéristiques essentielles :**

- L'emplacement proposé est d'une superficie de 180 m<sup>2</sup> maximum.
- Toute vente d'alcool est interdite entre 01h00 du matin et 05h00 du matin.
- Il ne devra pas avoir de fixation au sol.
- Le matériel devra être de type camion/camionnette inférieure à 3.5Tonnes, remorque aménagée, roulotte aménagée.
- L'occupant s'engage à être autonome en eau et électricité et à disposer d'un recyclage de ses eaux usées.
- L'installation devra garantir et strictement respectée la chaîne du froid et/ou du chaud. Le matériel devra respecter toutes les normes sanitaires en vigueur.
- Les matériels non professionnels seront interdits telles que les glacières....
- Les installations devront répondre à des garanties de sécurité strictes, notamment dans le cas où du matériel de cuisson serait utilisé.

Dans le cas où la cuisson gaz serait utilisée (bouteille maximum 13 kg), le candidat devra bien vérifier la date de péremption du tuyau d'alimentation et la ou les bouteilles doivent être dans un endroit protégé non accessible au public. Il devra disposer d'un extincteur adapté au risque.

**5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature :**

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier recommandé avec demande d'avis de réception au plus tard pour le 19 mai 2022 à 16h00, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier devra comprendre les pièces suivantes :

- Plan d'implantation
- Détail de l'activité dont les produits proposés à la vente, la grille tarifaire appliquée aux clients
- Présentation du véhicule avec plusieurs photographies : état du camion et suivi de son entretien, esthétique et intégration dans le paysage, équipements du camion (frigo, four, plaques chauffantes...) avec les moyens mis en œuvre pour assurer le respect des normes d'hygiène et de la chaîne du froid
- Présentation des démarches mises en œuvre pour préserver l'environnement : limitation des déchets non recyclables, consigne, sensibilisation des clients
- Les moyens humains
- Le budget prévisionnel sur la durée de l'occupation
- Les périodes et horaires d'ouverture envisagés
- Une photocopie de l'inscription au registre du commerce (datant de moins de 3 mois) ;
- Une copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant
- L'expérience professionnelle

Le dossier de candidature devra être adressé à :

**Service commande publique  
34 Rue de la République  
BP 618  
Bellegarde-sur-Valserine  
01200 VALSERHÔNE**

Il pourra aussi être déposé à la même adresse contre récépissé au service de la commande publique.

Qu'il soit envoyé ou déposé, le dossier de candidature sera inséré dans une enveloppe cachetée portant la mention « **NE PAS OUVRIR** » et « **Candidature - appel à candidature pour l'occupation de l'espace Louis Chanel dans le cadre de l'évènement Apérhone** ».

Dès la publication du présent avis, les candidats sont invités à faire part de leur déclaration de candidature, en précisant leurs coordonnées.

## **6. Redevance**

Conformément au CGPPP, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance mensuelle à la ville de Valserhône. Cette redevance pourra évoluer sur décision du Maire.

## **7. Critères d'évaluation des offres**

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

### **1. Critères liés à la gestion de l'espace de restauration/buvette (65%) :**

- Le savoir-faire et l'expérience du candidat dans le domaine de l'évènementiel (30%)
- La pertinence des produits proposés et des éventuelles prestations proposées (20%)
- Les modalités d'ouverture du service de buvette-restauration (15%)

### **2. Critère financier (35%) :**

- Le montant de la redevance : montant plancher fixé à 300 € / jeudi (35%)

À la clôture, une commission spécialement dédiée se prononcera sur les candidatures. Cette commission sera composée par des élus. L'exploitant retenu en sera informé par courrier et sera invité à signer la convention d'occupation du domaine public.

## **8. Auditions / négociations**

Après un premier examen des offres, des auditions et des négociations pourront être engagées, avec un ou plusieurs candidats.

## **9. Renseignements complémentaires :**

Les candidats peuvent demander à la Ville de Valserhône des compléments d'informations jusqu'au 19 mai 2022 à 16h00, exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : « [commandepublique@valserhone.fr](mailto:commandepublique@valserhone.fr) », en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à candidature « Appel à candidature 2022 – Occupation de l'espace Louis Chanel ».